

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 2 mars 2022

---

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie à 19 heures le mercredi 2 mars 2022 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Monsieur Gilles BARS, *Secrétaire* de séance, en présence de 13 conseillers.

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 16 février 2022

1. COOPALIS : offre de logements en PSLA sur les 3 terrains plasenn Triskell
2. Compte de gestion 2021
3. Compte administratif 2021 budget principal
4. Compte administratif 2021 lotissement du Mezmeur
5. Compte administratif 2021 lotissement Liorzh An Ti
6. Affectation du résultat budget principal
7. Budget primitif 2022 budget principal
8. Budget primitif 2022 lotissement du Mezmeur
9. Budget primitif 2022 lotissement Liorzh An Ti
10. Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions
11. Affaires diverses

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEUCAMP Martine, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, COLLIN Isabelle, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, RAISON Muriel,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BELLEGOU Anne (procuration à COLLIN Isabelle), BISSON Cyril (procuration à BEUCAMP Martine), MENGUY Stéphane (procuration à LE QUERRIOU David), PARANT Katell (procuration à RAISON Muriel), POIGNANT Julien (procuration à JANNIN Eric), ROPERS Valérie (procuration à CABIOCH QUEMENER Daniel),

Avant de débiter l'ordre du jour du conseil municipal, Madame Florence LE SAINT, Maire, souhaite dire quelques mots en solidarité avec l'Ukraine :

« La guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine nous interrogent sur notre capacité à faire face à ces épreuves avec sang-froid et clarté d'esprit. La guerre est un fléau qui ne connaît nulle excuse, si ce n'est la folie des hommes. Là encore, cette folie, celle d'un homme contre la volonté profonde de démocratie et de liberté d'un peuple souverain, trouve un terrain où les populations civiles vont vivre sous la peur et connaître le désespoir de mort.

Martin Luther King a dit « ceux qui aiment la paix doivent apprendre à s'organiser aussi efficacement que ceux qui aiment la guerre ». Nous, élus de Pommerit Le Vicomte nous pouvons nous organiser pour qu'un élan de solidarité envers la population ukrainienne les aide à reconquérir leurs idéaux et leur liberté.

A l'issue du vote du budget, nous aurons l'occasion d'échanger sur les actions que nous pouvons mettre en place.

Madame Le Saint rappelle à l'assemblée l'ordre du jour de cette réunion, à savoir :

1. Personnel communal : débat sur la protection sociale complémentaire (PSC)
2. Réfection de la toiture de l'église : demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL
3. Affaires diverses

Sans observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **1/ COOPALIS : offre de logements en PSLA sur les 3 terrains plasenn Triskell**

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que la commune a la possibilité de s'engager dans un projet d'accession à la propriété. Un projet qui a toute son importance dans le contexte actuel d'augmentation des prix dans la construction et l'immobilier.

La coopérative COOPALIS, basée à Saint Briec, accompagne les collectivités dans la conception de programmes sécurisés pour les ménages qui souhaitent accéder à la propriété via un dispositif PSLA (prêt social location accession). Il s'agit d'un dispositif social d'accession à la propriété qui s'adresse à des ménages sous plafond de ressources qui achètent leur logement agréé par l'Etat.

La réalisation des logements est bien évidemment de qualité puisque COOPALIS s'engage à racheter le logement en cas de difficulté de l'accédant.

COOPALIS est intéressé pour réserver les trois lots à vendre Plasenn Triskell, qui les achètera au prix de 30 € le m2 au fur et à mesure des contrats signés avec les accédants.

Elle ajoute que ce dispositif permet aux accédants de bénéficier d'une TVA à 5.5 % sur les travaux mais également d'une exonération de taxe foncière pendant 15 ans avec une compensation de l'état pour la commune sur les 10 premières années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la réservation des 3 lots Plasenn Triskell au profit de la coopérative COOPALIS
- **PRECISE** que les lots seront vendus au tarif de 30 € le m2 au fur et à mesure des contrats signés avec les accédants
- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

## **2/ Compte de gestion 2021**

Madame Florence LE SAINT, Maire, précise en préambule que les résultats de ses comptes de gestion ont été pointés avec ceux des comptes administratifs de la commune et qu'ils sont concordants.

### **Budget principal**

Section de fonctionnement : résultat de clôture positif de + 586 639.69 €  
qui, précise-t-elle, peut être affecté à la section d'investissement

Section d'investissement : résultat de clôture positif de + 1 649 231.71 €

### **Budget annexe Lotissement communal Mezmeur**

Section d'exploitation : résultat de clôture positif de + 17 164.95 €

Section d'investissement : résultat de clôture négatif de - 16 054.66 €

### **Budget annexe Lotissement communal Liorzh An Ti**

Section d'exploitation : résultat de clôture de 0.00 €

Section d'investissement : résultat de clôture négatif de - 1 695.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve les comptes de gestion des budgets communaux de Mr le Receveur Municipal, tels qu'ils viennent de lui être présentés.**

### **3/ Compte administratif 2021 budget principal**

Mme Florence LE SAINT, Maire donne la parole à Mr David LE QUERRIOU, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour présenter aux élus, pour approbation, les résultats de sa gestion communale 2021.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont concordants avec ceux du compte de gestion correspondant du Receveur Municipal,

<b>SECTION</b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Excédent/Déficit</u></b> <b><u>reporté</u></b>	<b><u>Résultat de</u></b> <b><u>clôture</u></b>
Fonctionnement	1 103 935.18	1 689 655.83	+ 919.04	+ 586 639.69
Investissement	444 771.81	1 148 682.19	+ 945 321.33	+ 1 649 231.71
Total budget principal	1 548 706.99	2 838 338.02	+ 946 240.37	+ 2 235 871.40

Mr David LE QUERRIOU, 1<sup>ère</sup> Adjoint, propose ensuite au vote du conseil municipal le compte administratif du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (la Maire s'est retirée de la salle) le conseil municipal :

- **Approuve le compte administratif 2021 de la commune.**

### **4/ Compte administratif 2021 lotissement du Mezmeur**

Mme Florence LE SAINT, Maire, passe la parole à Mr David LE QUERRIOU, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2021 du Maire pour le budget annexe du lotissement de Mezmeur.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont concordants avec ceux du compte de gestion correspondant du Receveur Municipal,

<b>SECTION</b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Excédent/Déficit</u></b> <b><u>reporté</u></b>	<b><u>Résultat de</u></b> <b><u>clôture</u></b>
Fonctionnement	36 668.93	37 529.66	16 304.22	17 164.95
Investissement	16 054.66	36 668.93	- 36 668.93	- 16 054.66
Total	52 723.59	74 198.59	- 20 364.71	1 110.29

Mr LE QUERRIOU, 1<sup>ère</sup> Adjoint, propose alors au conseil municipal le vote du compte administratif du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, (la Maire s'est retirée de la salle) le conseil municipal :

- **Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Mezmeur.**

## **5/ Compte administratif 2021 lotissement Liorzh An Ti**

Mme Florence LE SAINT, Maire, passe la parole à Mr David LE QUERRIOU, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2021 du Maire pour le budget annexe du lotissement Liorzh An Ti.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont concordants avec ceux du compte de gestion correspondant du Receveur Municipal,

<b>SECTION</b>	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>	<b><u>Excédent/Déficit</u></b> <b><u>reporté</u></b>	<b><u>Résultat de</u></b> <b><u>clôture</u></b>
Fonctionnement	1 695.00	1 695.00	0.00	0.00
Investissement	1 695.00	0.00	0.00	- 1 695.00
Total	3 390.00	1 695.00	0.00	-1 695.00

Mr LE QUERRIOU, 1<sup>ère</sup> Adjoint, propose alors au conseil municipal le vote du compte administratif du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, *(la Maire s'est retirée de la salle)* le conseil municipal :

- **Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe Liorzh An Ti.**

## **6/ Affectation du résultat budget principal**

Mme LE SAINT Florence, Maire, annonce que le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement du budget principal est de + 586 639.69 € et peut donc être affecté à la section d'investissement du budget primitif 2022.

Mme Florence LE SAINT, Maire, propose le vote, en affectation, du résultat de clôture 2021, pour 586 000 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve l'affectation de 586 000 €** du résultat de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement du BP 2022.
- **Et la reprise en excédent reporté du solde, pour 639.69 €**

## **7/ Budget primitif 2022 budget principal**

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que les élus ont participé à des commissions de finances au cours desquelles ont été débattues les orientations qui ont prévalu pour l'élaboration des programmes d'investissement et soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes *(qui ont été préalablement développées)* :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **1 617 989.69 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **2 754 231.71 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve les propositions budgétaires 2022 précitées.**

## **8/ Budget primitif 2022 lotissement du Mezmeur**

Madame Florence LE SAINT, Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (qui ont été préalablement développées) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **33 894.95 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **16 054.66 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***Approuve les propositions budgétaires 2022 précitées.***

## **9/ Budget primitif 2022 lotissement Liorzh An Ti**

Madame Florence LE SAINT, Maire soumet au vote du conseil municipal les propositions budgétaires suivantes (qui ont été préalablement développées) :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à : **300 500.00 €**

Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à : **302 195.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ***Approuve les propositions budgétaires 2022 précitées.***

## **10/ Autorisation de signature pour les programmes de travaux et les demandes de subventions**

Madame Florence LE SAINT, Maire, propose au Conseil Municipal pour faire suite aux votes des budgets (commune, Lotissement du Mezmeur, Lotissement LIORZH AN TI), et pour permettre l'avancement des projets de la commune pour l'année 2022 :

- de l'autoriser à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- de l'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser La Maire à lancer les marchés et les travaux ainsi que les demandes de subventions afférents aux différents projets,
- D'autoriser la Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

## **11/ Affaires diverses**

Avant de débiter les affaires diverses, Madame Florence LE SAINT, souhaite remercier les agents et les élus pour leur travail sur le budget et leur présence lors des différentes commissions finances.

## **Manifestation de défense de l'hôpital de Guingamp**

Madame Florence LE SAINT, Maire informe de l'appel à manifester le samedi 5 mars 2022 à 10h30 sur la place du Vally à Guingamp pour défendre l'hôpital de Guingamp.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

BARS Gilles Secrétaire de séance	BEUCAMP Martine	BELLEGOU Anne (procuration à COLLIN Isabelle)
BISSON Cyril (procuration à BEUCAMP Martine)	BROCHEN Annie	CABIOCH QUEMENER Daniel
CARRE Yves	COLLIN Isabelle	CORREC Sylviane
EVEN Olivier	JACQ Claudie	JANNIN Éric
LE QUERRIOU David	LE SAINT Florence	MENGUY Stéphane (procuration à LE QUERRIOU David)
PARANT Katell (procuration à RAISON Muriel)	POIGNANT Julien (procuration à JANNIN Eric)	RAISON Muriel
ROPERS Valérie (procuration à CABIOCH QUEMENER Daniel)		